DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022120-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-4/11**

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement mobilier au Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne (CHSSM) - EHPAD du Pays de Montereau.

En octobre 2020, le Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne (CHSSM) a ouvert l'EHPAD du Pays de Montereau, d'une capacité de 160 places. Il a sollicité l'attribution d'une subvention départementale destinée au financement de l'équipement mobilier de ce nouvel EHPAD.
En application du règlement départemental en vigueur, la somme à allouer s'établit à 240 000€.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/04 en date du 24 octobre 2008 portant mise à jour de la politique du Département en matière de subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le Budget primitif du Département pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 240 000 € au Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne (CHSSM), 55 Boulevard Joffre 77300 Fontainebleau, destinée à financer l'équipement mobilier de l'EHPAD du Pays de Montereau.

Article 2 : d'accorder au Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne la dérogation prévue à l'article 41-2 du Règlement Budgétaire et Financier du Département (RBF) selon lequel les décisions attributives de subvention sont préalables au début d'exécution des travaux ou des acquisitions.

Article 3 : de prélever les crédits correspondant à cette subvention sur l'action « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées » opération Montereau EHPAD mobilier (DI 2020).

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département, la convention jointe à la présente décision, fixant les conditions et les modalités du versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne